



Le Clain à St Benoît (86) le 29 juillet 2019. Photo : ARB NA

PLUVIOMETRIE

/ p.3

Des précipitations majoritairement inférieures aux normales.

EAUX SOUTERRAINES

/ p.5

61% des piézomètres avec un niveau inférieur à la moyenne.

MILIEUX AQUATIQUES

/ p.13

29 % des stations en « écoulement visible acceptable ».

MESURES DE RESTRICTION

/ p.14

Tous les bassins sont concernés

Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin / Juillet 2019

Bulletin n°167

-

Juillet 2019

03
02

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1^{er} janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre, etc. En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures vous sont proposés.

En juillet, le territoire a été insuffisamment arrosé : les cumuls pluviométriques mensuels sont nettement inférieurs aux normales avec des déficits plus marqués sur les Deux-Sèvres et la Vienne. Cette absence de pluies n'a pu améliorer la situation contrastée de juin.

Au 31 juillet, la situation des nappes souterraines s'est dégradée : 61% des piézomètres indiquent un niveau inférieur à la moyenne interannuelle, ce qui constitue la 8^e situation la plus défavorable de ces dix-neuf dernières années à la même période.

La tendance générale observée pour les débits des cours d'eau est à la baisse courant juillet. Les débits moyens mensuels ont tous été inférieurs aux moyennes interannuelles, avec un grave déficit pour 18% d'entre eux.

Les taux de remplissage des quatre grands barrages-réservoirs sont en baisse et nettement inférieurs à ceux de l'année passée à la même période. Les remplissages vont désormais de 62 à 83%.

Les mesures de restriction de l'irrigation en vigueur fin juin ont été maintenues, voire renforcées dans l'ensemble début juillet. Le milieu de mois a entraîné de nombreuses nouvelles mesures, dont certaines ont concerné des mesures de coupure et de crise. Au 31 juillet, la totalité des sous-bassins est soumise à des restrictions.

Sommaire

BILAN PLUVIOMÉTRIQUE	/ p.3
SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE	/ p.5
DEBITS DES COURS D'EAU	/ p.8
LES BARRAGES-RÉSERSOIRS	/ p.12
L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES	/ p.13
LES MESURES DE RESTRICTION	/ p.14
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	/ p.16

Ce bulletin vous est présenté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au sein de laquelle l'ORE Poitou-Charentes a fusionné au 1^{er} janvier 2018. Ce bulletin, afin d'assurer la continuité du service existant sur les territoires, est un zoom sur le secteur des bassins du nord de la région : Charente, Clain, Vienne aval, Sèvre Niortaise, Thouet, Seudre... En fin de ce bulletin, des liens vers les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine couverts par les bulletins d'autres structures vous sont proposés.

Ce présent bilan a été réalisé à partir des données et informations fournies par Météo France, la Banque Hydrologique, les Sociétés Publique Locale (SPL) des eaux du Cébron et de la Touche-Poupard, le Conseil Départemental de la Vendée, de la Charente, la DDTM de Charente-Maritime – la DDT de la Vienne – service de prévision des crues Vienne Charente Atlantique, la DREAL Pays de la Loire, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'EPTB Charente, l'Observatoire de l'Environnement de Vendée, EDF, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS), les préfetures (16, 17, 79, 85, 86), les Fédérations départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (16, 17, 79, 86), le SYMBA, le SIAH du Né et l'AFB Nouvelle-Aquitaine.



Action financée par la Région Nouvelle-Aquitaine

Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine



Avec le concours financier de l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres

BILAN PLUVIOMÉTRIQUE

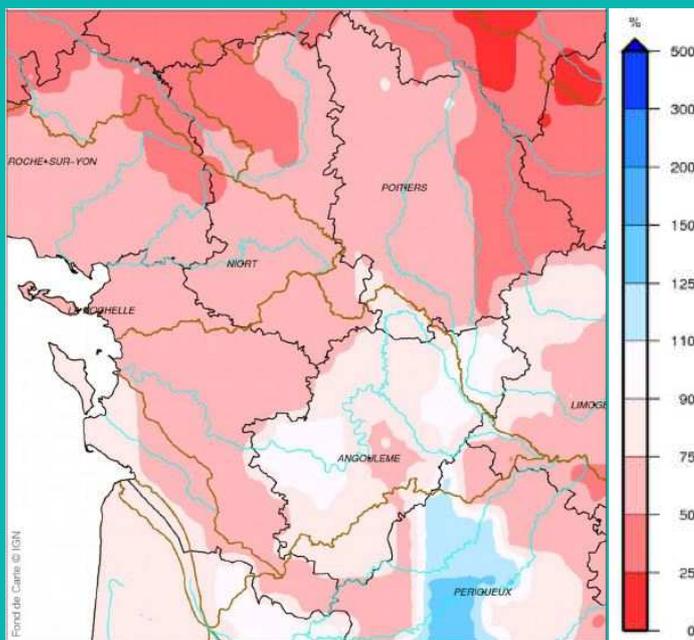
Sources : Météo France ; bulletin fourni par la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Bulletin mensuel de juillet 2019 édité le 6 août 2019.



Pluviométrie du mois de juillet 2019

En dehors de la perturbation qui arrose le territoire du 25 au 27, Poitou-Charentes s'est tenu à l'écart de la majorité des orages du mois. Les cumuls mensuels ont généralement été compris entre 20 et 40 mm avec des cumuls atteignant localement les 50 mm, voire 70 mm sur l'est de la Charente.

Sur l'ensemble du mois, le territoire enregistre des déficits pluviométriques compris entre 25 et 50 mm (sauf pour quelques exceptions). Sur le nord-ouest des Deux-Sèvres et l'extrême est de la Vienne, ces déficits approchent les 70%. Ils se conforment à la norme par endroits en Charente et très ponctuellement dans la Vienne.



Carte des rapports aux normales 1981/2010 des précipitations de juillet 2019

Cumuls de juin et juillet 2019

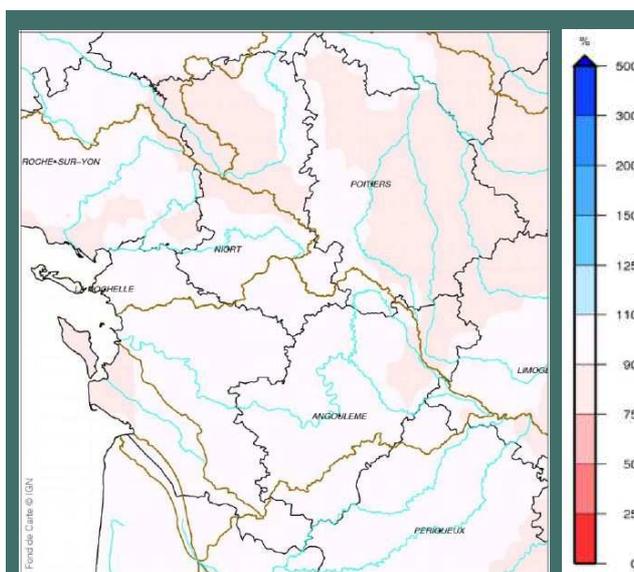
Les cumuls pluviométriques de juillet 2019 sont inférieurs aux moyennes mensuelles interannuelles respectives à Niort (-47%), La Rochelle (-22%) et Poitiers (-45%) ; et excédentaires à Cognac (+7%).

COGNAC		LA ROCHELLE		NIORT		POITIERS - BIARD	
JUIN	JUILLET	JUIN	JUILLET	JUIN	JUILLET	JUIN	JUILLET
106,1	51,6	35,1	32,9	48,8	29,6	71,5	27,9
(52,3)	(48,2)	(39,7)	(42,1)	(59,2)	(55,5)	(51,5)	(50,5)

Les cumuls moyens mensuels interannuels (sur la période 1981-2010) sont écrits entre parenthèses (en mm).

Pluviométrie cumulée de novembre 2018 à juillet 2019

Les excédents pluviométriques de juin compensent en partie une fin d'hiver et un printemps plus secs que d'habitude. Ainsi, les précipitations cumulées de novembre 2018 à juillet 2019 sont conformes à la normale sur le centre et le sud du Poitou-Charentes. Elles restent néanmoins légèrement déficitaires par endroits (10% de déficit) et jusqu'à 15% de déficit sur l'est de la Vienne.

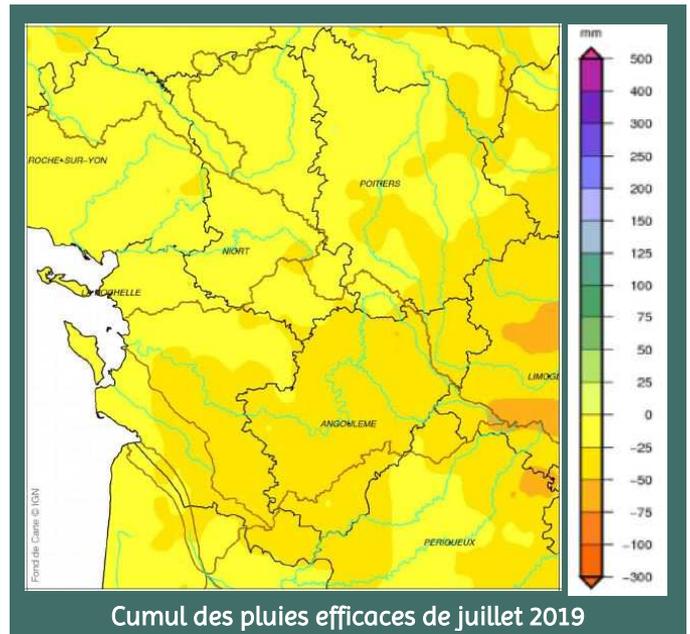


Carte des rapports aux normales 1981/2010 des précipitations (nov.2018 à juillet 2019)

Pluies efficaces

Les pluies efficaces sont égales à la différence entre les précipitations totales et l'évapotranspiration réelle. Elles représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations qui reste disponible, à la surface du sol. Cette eau est répartie, au niveau du sol, en deux fractions : l'écoulement superficiel et l'infiltration contribuant à la recharge des nappes.

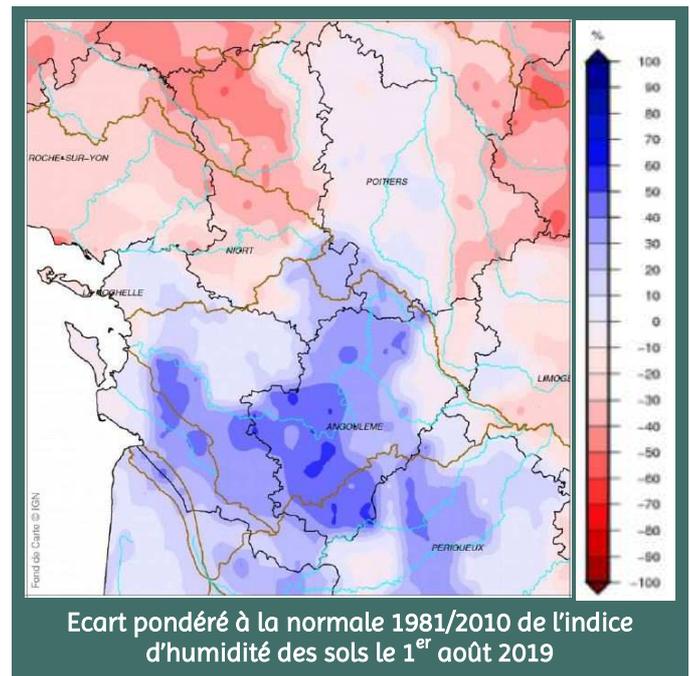
Impactée fortement par des températures élevées (jusqu'à 25 du mois) et un ensoleillement exceptionnel (le plus ensoleillé des mois de juillet depuis 30 ans), l'évaporation a été supérieure aux faibles pluies reçues. Ainsi, les cumuls de pluies efficaces varient entre -5 et -40 mm du nord au sud.



Humidité dans les sols superficiels

L'ensoleillement exceptionnel, les températures élevées et le faible arrosage ont favorisé l'assèchement des sols sur l'ensemble du bassin. Néanmoins, au 1^{er} août 2019, la situation reste contrastée sur le territoire, avec des sols qui sont encore 20 à 50 % plus humides que la normale d'un 1^{er} août au niveau du centre du Poitou-Charentes. À l'inverse, dans l'est de la Vienne, les sols sont 20 à 40 % plus secs que d'habitude à cette période et 20 à 50 % plus secs dans les Deux-Sèvres.

Sur le nord de la Charente-Maritime, l'est de la Charente et les 2/3 ouest de la Vienne, l'humidité des sols est proche de la normale (à + ou - 10% près). En Charente, un tel niveau d'humidité à cette période de l'année n'arrive, en général, qu'une à deux fois tous les 10 ans.



www.

Pour en savoir plus ...

<http://france.meteofrance.com>

Consultez le suivi hydrologique mensuel national de Météo France :
Rubrique Climat > Bilans Climatiques

SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE

Sources : Réseau Piézométrique Poitou-Charentes, Département de la Vendée ; traitement ARB NA
 Bulletin : http://www.piezo-poitou-charentes.org/bulletins/SyntheseRegion_20190731.pdf



Dans l'analyse qui suit, la moyenne mensuelle interannuelle est calculée par rapport aux chroniques historiques, et une enveloppe correspondant à 5 % du battement de la nappe lui est appliquée. Rappelons que la moyenne interannuelle est calculée d'après un historique de mesures qui est propre à chaque piézomètre et fonction de l'année de sa mise en service (le plus souvent postérieure à la mise en place de l'irrigation).

La recharge automnale/hivernale 2018/2019 des nappes d'eau souterraine n'a pas été satisfaisante en lien avec des précipitations majoritairement inférieures aux normales sur le Poitou-Charentes. La situation déjà fragile en mars (2/3 des piézomètres en dessous de la moyenne) perdue jusqu'en mai avec une légère amélioration en juin.

Au 31 juillet 2019, 68 piézomètres présentent un niveau inférieur à la moyenne interannuelle, soit 61,1% du parc tous types de nappes confondus (contre 54,3% fin juin). 38,9% des piézomètres indiquent des niveaux proches ou supérieurs à la moyenne, contre 45,7% fin juin.

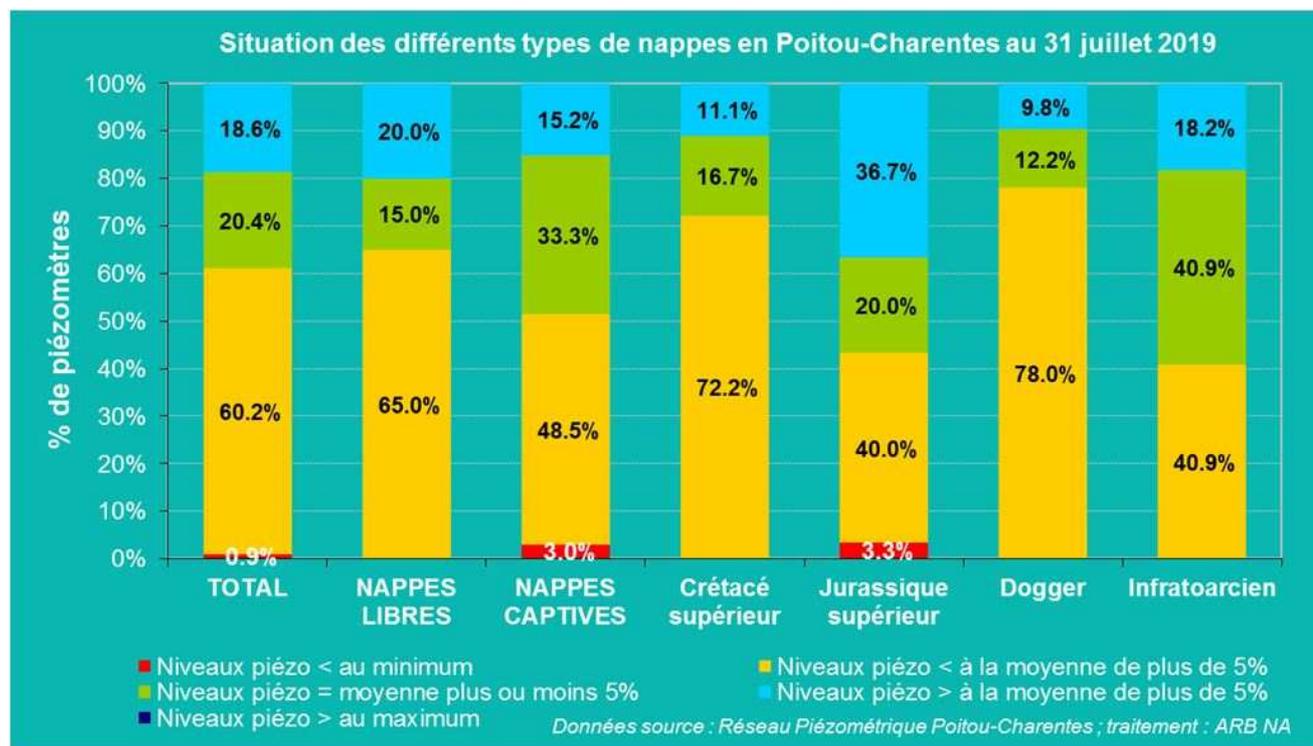
Synthèse par type de nappe au 31 juillet

Pour les nappes libres :

65% des piézomètres indiquent un niveau inférieur à leur moyenne, contre 57,8% fin juin. 35% des niveaux piézométriques sont proches ou supérieurs à la moyenne (42,2% fin juin).

Pour les nappes captives :

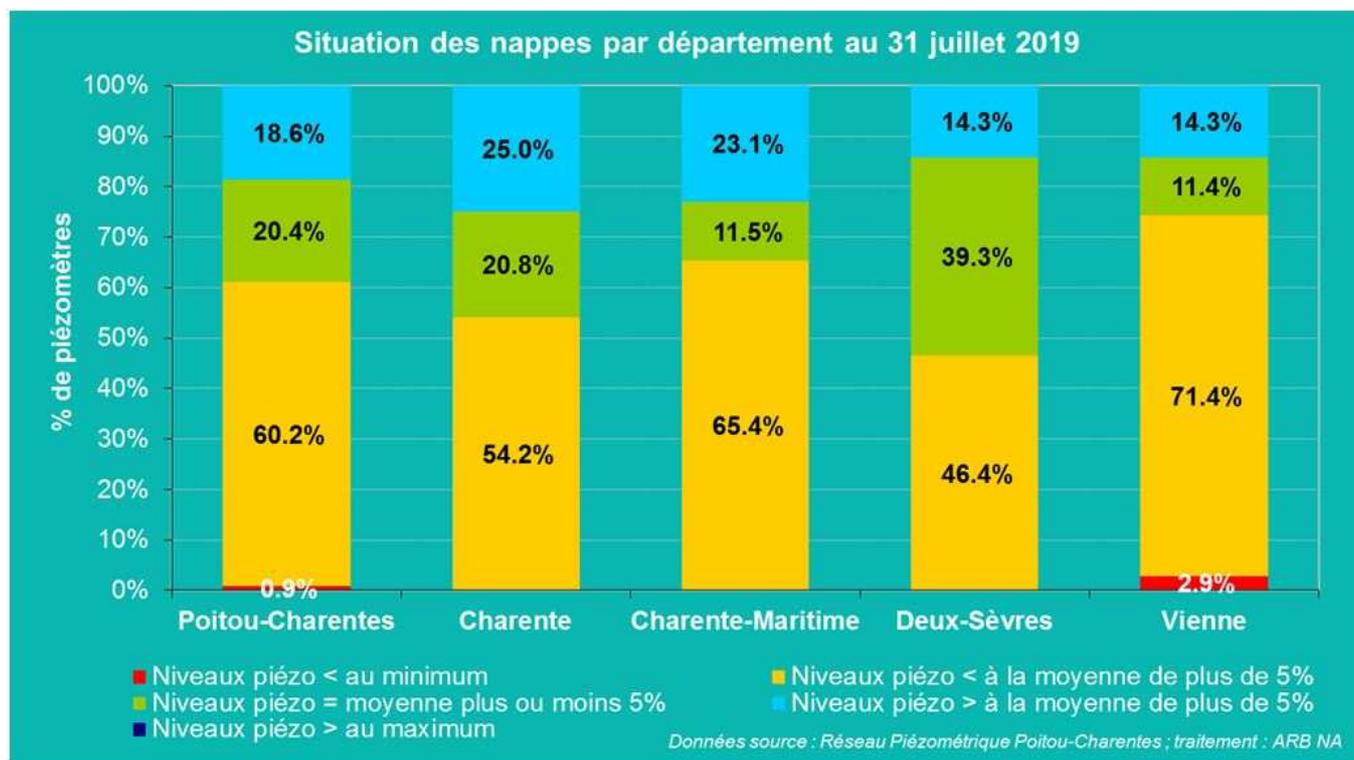
48,5% des niveaux piézométriques sont proches ou supérieurs à la moyenne (54,6% fin juin), dont 33,3% proches de la moyenne ; **16 piézomètres** indiquent un niveau inférieur à leur moyenne (51,5%).



Synthèse par département

La situation s'est globalement dégradée entre fin juin et fin juillet, exceptée dans les Deux-Sèvres.

- En **Charente** : 45,8 % de piézomètres indiquent un niveau proche ou supérieur à la moyenne (contre 60% fin juin). 54,2% ont un niveau inférieur à leur moyenne (40% fin juin). La situation s'est dégradée par rapport à juin.
- En **Charente-Maritime** : 65,4% ont un niveau inférieur à la moyenne (contre 53,6% fin juin). 34,6% présentent un niveau proche ou supérieur à la moyenne (46,4% fin juin). La situation s'est dégradée par rapport à juin.
- En **Deux-Sèvres** : 46,4% des stations indiquent un niveau inférieur à leur moyenne (57,1% fin juin). 53,6% ont un niveau proche ou supérieur à leur moyenne (42,9% fin juin). La situation s'est légèrement améliorée par rapport à juin.
- En **Vienne** : 74,3% des piézomètres montrent un niveau inférieur à leur moyenne (62,9% fin juin). 25,1% ont un niveau proche ou supérieur à leur moyenne (37,1% fin juin). La situation s'est dégradée par rapport à juin.



Secteur Sud Vendée du Marais Poitevin

Source : Observatoire de l'Environnement en Vendée

Le bulletin de suivi du niveau des nappes en Vendée n'est plus disponible, néanmoins les données (mises à jour quotidiennement) sont toujours consultables et téléchargeables pour chaque station de mesure.

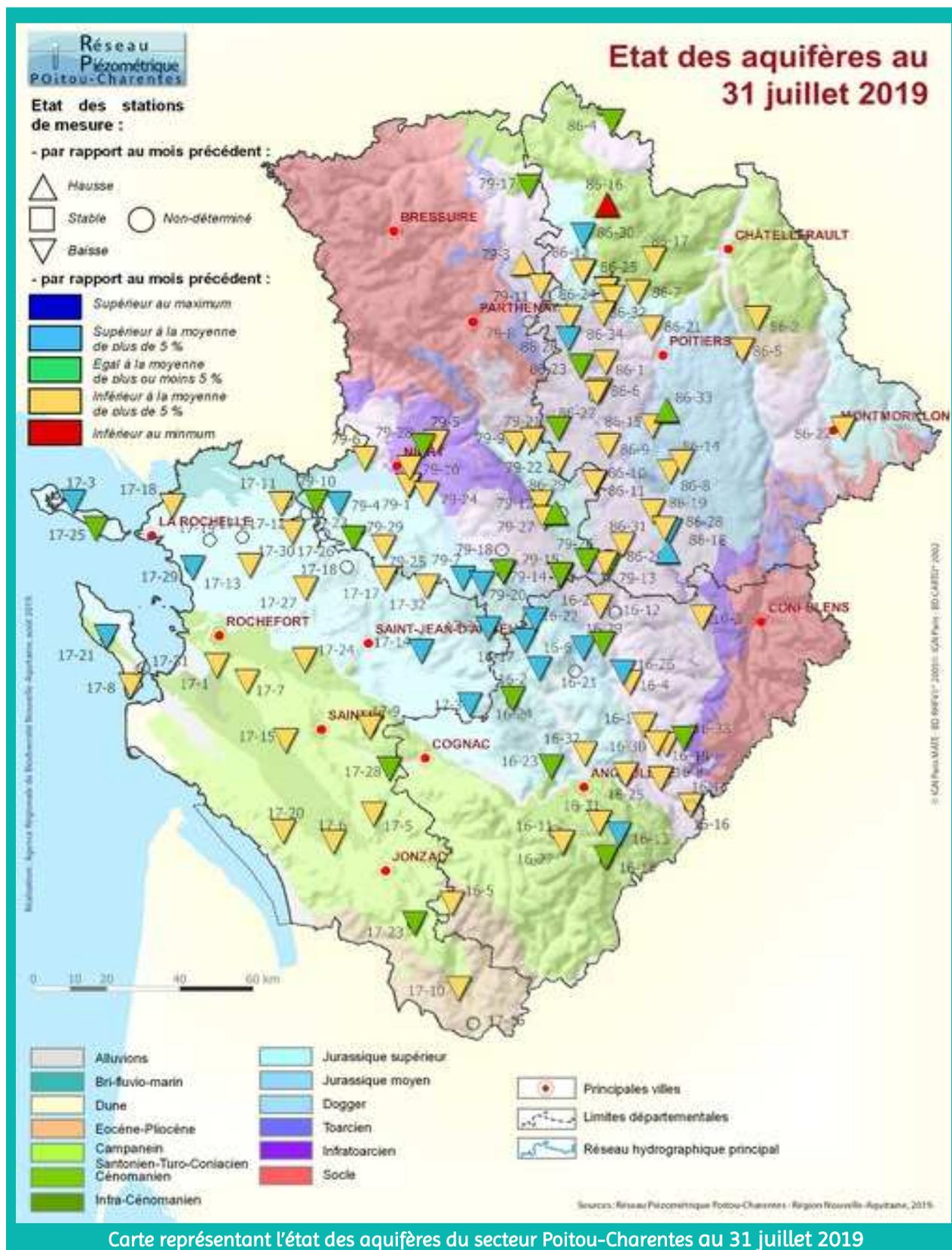


Pour en savoir plus ...

<http://observatoire-eau.vendee.fr/>

Consultez le site de l'Observatoire de l'Environnement en Vendée pour suivre les ressources en eau du secteur Sud Vendée du Marais Poitevin





Carte représentant l'état des aquifères du secteur Poitou-Charentes au 31 juillet 2019



Pour en savoir plus ...

www.piezo-poitou-charentes.org

Consultez le site du réseau piézométrique Poitou-Charentes



DEBITS DES COURS D'EAU

Sources : Banque HYDRO, DREAL Nouvelle-Aquitaine (Département Hydrométrie et Prévision des Crues Vienne-Charente-Atlantique) et Pays de la Loire



Le tableau suivant permet de caractériser la situation de certains cours d'eau du Poitou-Charentes (35 stations sélectionnées), en comparant le débit moyen mensuel (moyenne des débits journaliers enregistrés ce mois-ci) au débit moyen mensuel interannuel (débit moyen du mois considéré calculé, sur l'ensemble de l'historique des mesures de chaque station).

La situation

Bien que les cumuls pluviométriques aient été importants durant la 3^{ème} décennie de juillet, les conditions météorologiques qu'a subi ce mois ont provoqué une baisse générale des débits par rapport à juin. **Les débits moyens mensuels sont tous inférieurs aux moyennes mensuelles interannuelles.** La majorité des stations affichent de forts déficits (47%), voire très forts (18%) notamment sur les bassins du Thouet, de la Sèvre Niortaise et sur la Sèvre Nantaise. Les bassins de la Charente moyenne et aval et de la Vendée, localement plus arrosés, restent les secteurs où les stations affichent les débits les plus proches de la moyenne, bien que déficitaires.

Synthèse par station

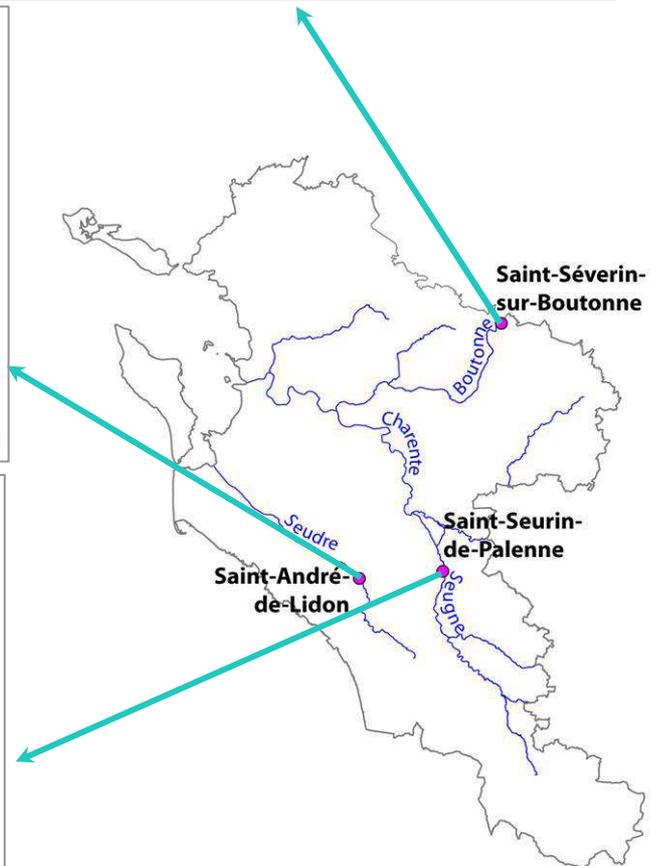
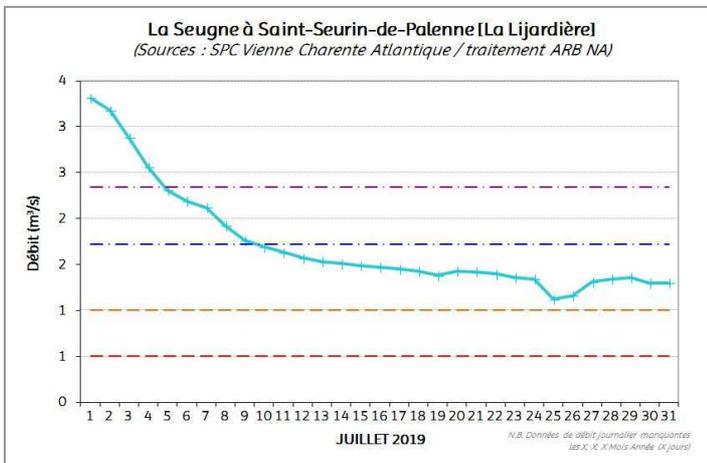
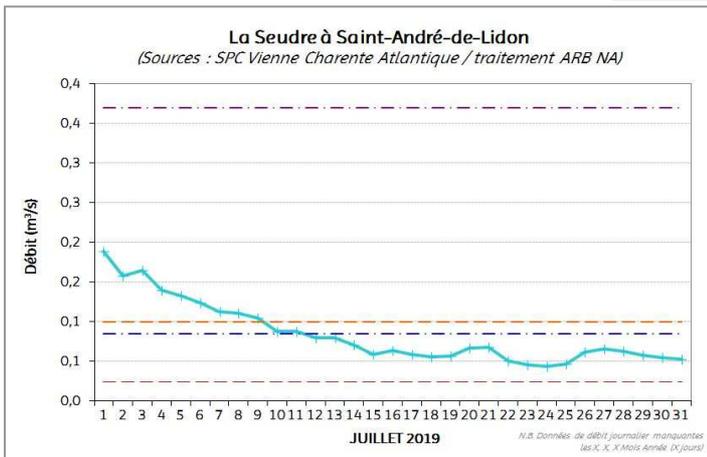
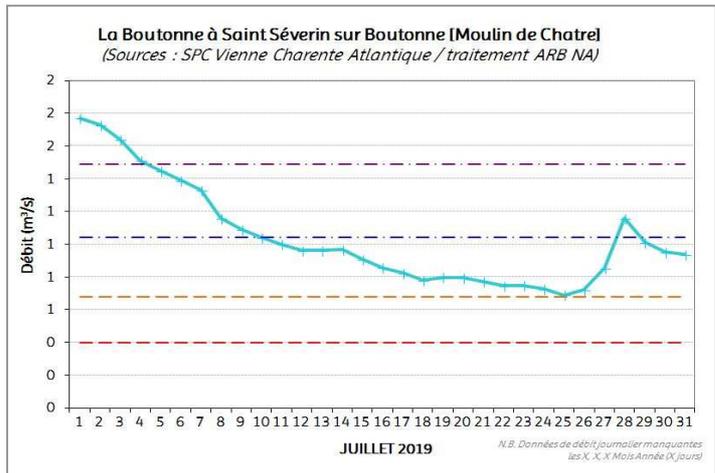
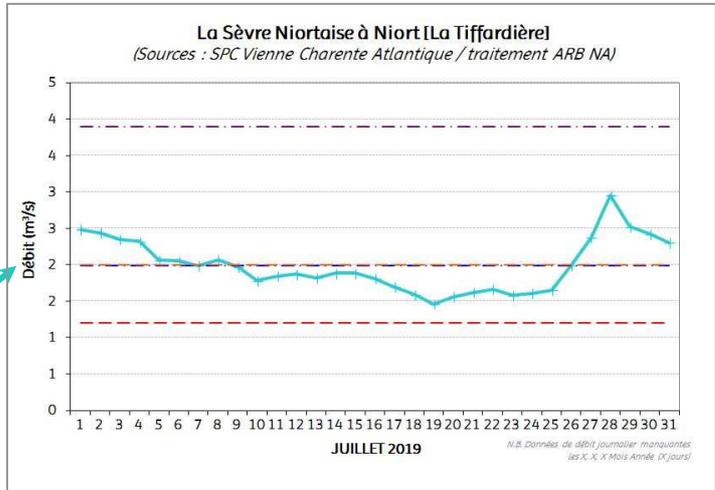
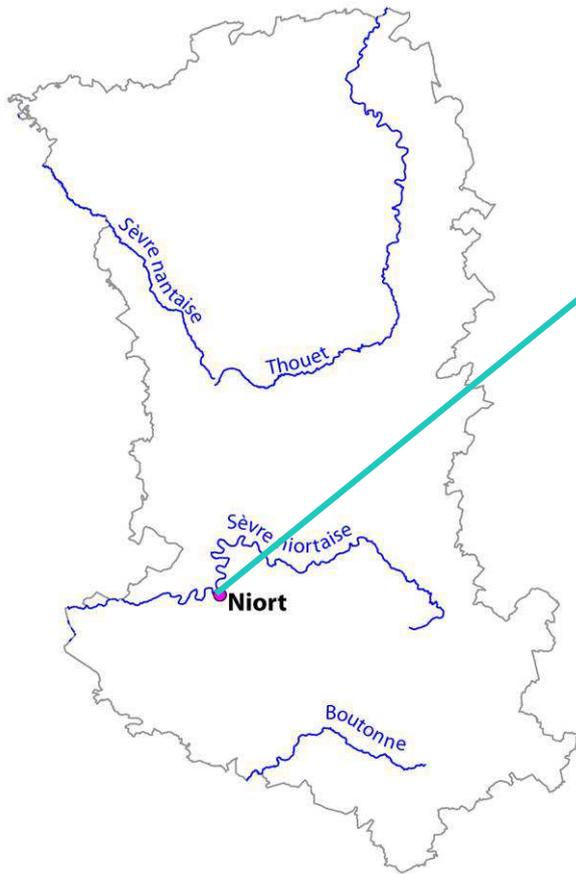
Bassin / secteur	Cours d'eau	Localisation de la station de suivi	Période de référence	Débits moyens (m ³ /s)		% par rapport à la moyenne
				Juillet interannuel	Juillet 2019	
Vienne amont	Vienne	Étagnac (16)	1969-2018	31,30	18,27	58,4%
Vienne aval	Vienne	Lussac-les-Châteaux (86)	1985-2018	33,50	17,78	53,1%
	Vienne	Ingrandes (86)	1918-2018	54,40	23,96	44,0%
	Veude	Lémeré (37)	1997-2018	0,55	0,11	19,1%
Gartempe	Gartempe	Vicq-sur-Gartempe (86)	2007-2018	10,80	5,50	50,9%
Creuse	Creuse	Leugny (86)	1964-2018	25,20	8,71	34,6%
Clain	Vonne	Cloué (86)	1969-2018	0,68	0,28	40,7%
	Boivre	Vouneuil-sous-Biard (86)	1987-2018	0,35	0,16	45,9%
	Clain	Poitiers (86)	1988-2018	5,02	2,27	45,3%
	Clain	Dissay (86)	1965-2018	10,20	3,46	33,9%
Thouet	Thouaret	Luzay (79)	1971-2018	0,16	0,008	4,9%
	Argenton	Massais (79)	1969-2018	0,52	0,04	7,2%
	Dive du Nord	Pouançay (86)	1967-2018	1,02	0,33	32,5%
	Thouet	Montreuil-Bellay (49)	2012-2018	2,26	0,52	23,2%
Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Lay	Mareuil-sur-Lay-Dissais (85)	1969-2018	1,07	0,16	14,6%
	Autise	Saint-Hilaire-des-Loges (85)	1971-2018	0,34	0,066	19,3%
	Sèvre Niortaise	Azay-le-Brûlé (79)	1971-2018	1,67	1,03	61,4%
Sèvre Niortaise	Sèvre Niortaise	Niort (79)	1969-2018	3,89	1,99	51,1%
	Vendée	Pissotte (85)	1993-2018	0,56	0,45	80,7%
Sèvre Nantaise	Sèvre Nantaise	Saint-Mesmin (85)	1994-2018	0,77	0,18	23,5%
	Sèvre Nantaise	Tiffauges (85)	1968-2018	1,82	0,27	15,0%
Dronne	Lizonne	Saint-Séverin (16)	1985-2018	1,81	0,74	40,7%
	Dronne	Bonnes (16)	1970-2018	7,50	3,49	46,6%
	Tude	Médillac (16)	1969-2018	0,51	0,15	29,0%
	Dronne	Coutras (33)	2004-2018	7,50	3,33	44,4%
Charente amont	Bonnieure	Saint-Ciers-sur-Bonnieure (16)	1968-2018	0,37	0,13	36,4%
	Tardoire	Montbron (16)	1967-2018	2,00	0,75	37,4%
	Touvre	Gond-Pontouvre (16)	1980-2018	10,27	7,12	69,3%
	Charente	Vindelle (16)	1977-2018	7,11	ND	ND
Charente moyenne	Charente	Jarnac (16)	1990-2018	18,50	11,67	63,1%
Charente aval	Né	Salles-d'Angles (16)	1969-2018	0,92	0,67	72,9%
	Seugne	Saint-Seurin-de-Palenne (17)	1968-2018	2,34	1,72	73,4%
	Charente	Chaniers (17)	2004-2018	25,40	15,39	60,6%
	Boutonne	Saint-Séverin-sur-Boutonne (17)	1969-2018	1,49	1,04	69,9%
Seudre	Seudre	Saint-André-de-Lidon (17)	1970-2018	0,37	0,08	22,8%

ND : données non disponibles ou nombre de valeurs trop faible pour avoir une moyenne représentative

* : valeurs de débit journalier manquantes (nombre de jours manquants) / \ : données incertaines

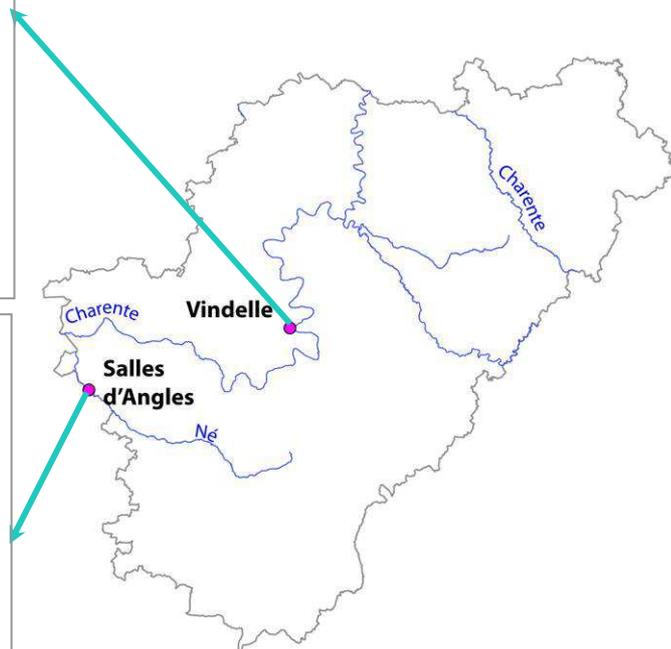
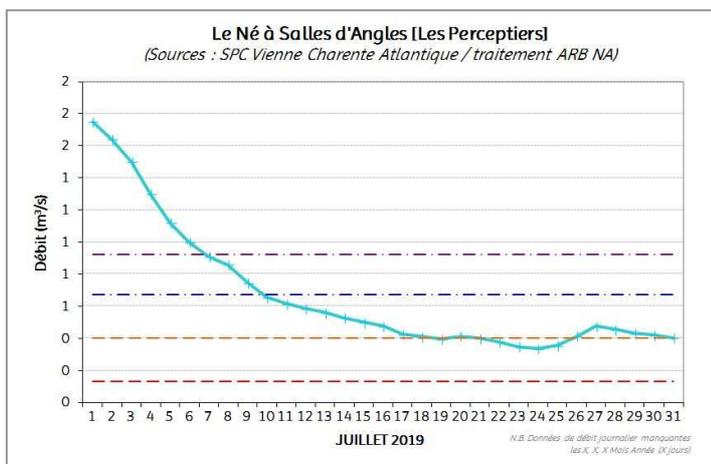
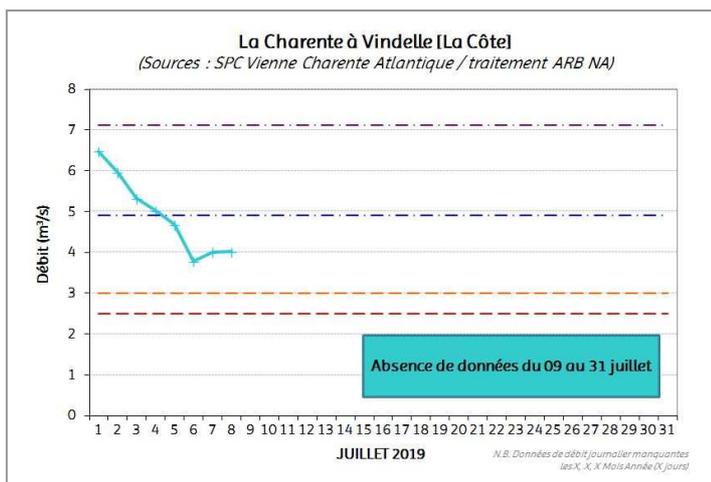
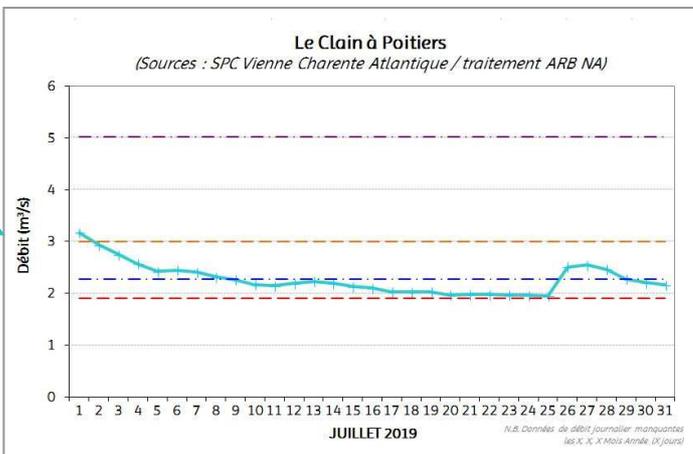
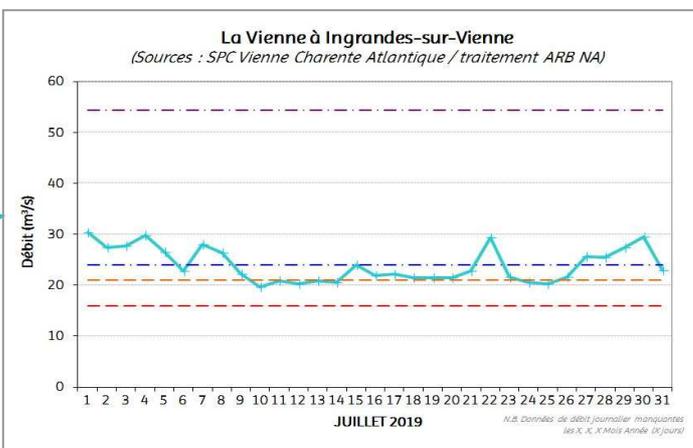
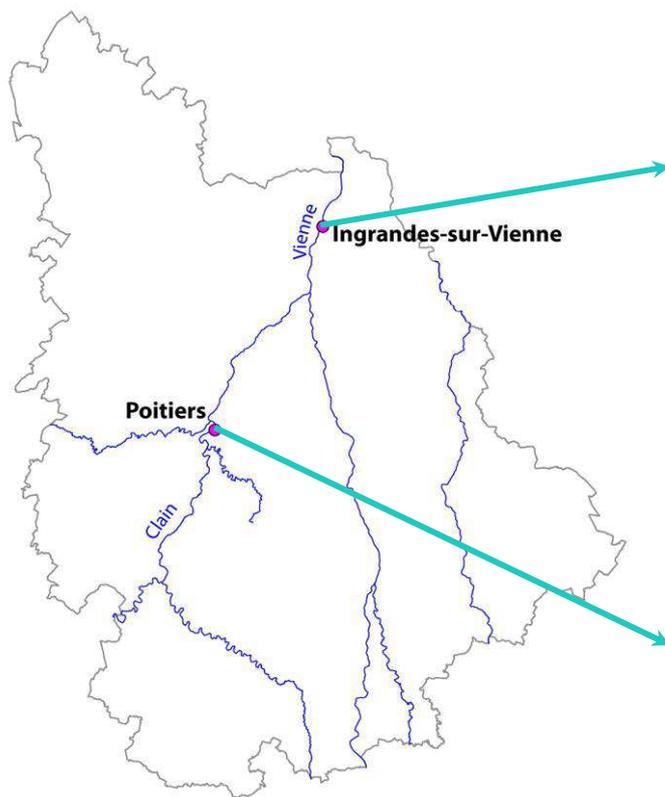
Légende : 0 à 20% 20 à 50% 50 à 90% 90 à 110% 110 à 150% > 150%

Tableau récapitulatif des débits moyens mensuels (juillet 2019), interannuels et % du rapport entre les 2



Profils représentant les débits journaliers du mois, mesurés au niveau de différentes stations
 (Source : Service de Prévion des Crues Vienne – Charente – Atlantique ; traitement : ARB NA)

- Légende :**
- Débit journalier
 - - - Moyenne mensuelle
 - - - Moyenne mensuelle interannuelle
 - - - Débit de Crise (DCR)
 - - - Débit d'Objectif Etiage (DOE)



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org/Le-suivi-des-debits.html

Suivez les débits quotidiennement



Zoom sur la centrale de Civaux

Sources : EDF, SPC Vienne Charente Atlantique

La centrale de Civaux est située sur le bassin de la Vienne, entre les stations débitmétriques de Lussac-les-Châteaux (en amont) et de Cubord (en aval). Pour assurer son fonctionnement et en particulier le **refroidissement de ses réacteurs, elle prélève de l'eau dans la Vienne.**

La station de Lussac-les-Châteaux est un point nodal dont la valeur de DCR (Débit de Crise) est égale à $10 \text{ m}^3/\text{s}$. La station de Cubord est la station débitmétrique de référence pour le suivi du fonctionnement de la Centrale. Selon l'Autorité de Sûreté Nucléaire (Décision du 2 juin 2009 *), « l'exploitant de la centrale prend toutes les dispositions pour garantir un débit moyen journalier minimum en Vienne à l'aval du rejet de la centrale **supérieur à $10 \text{ m}^3/\text{s}$** ».



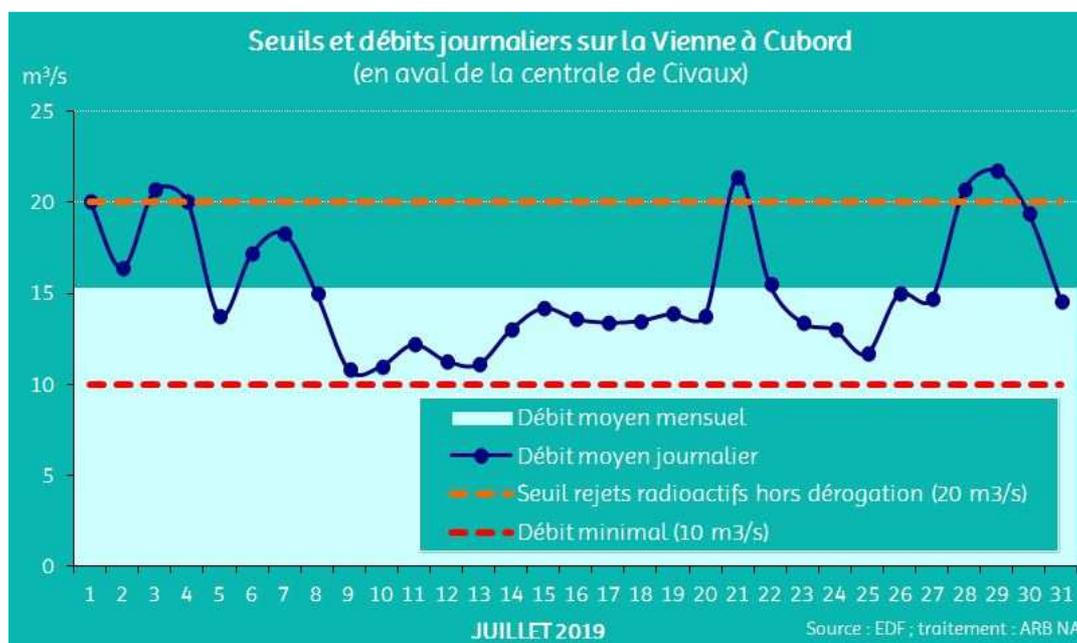
* Décision n° 2009-DC-0138 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) du 2 juin 2009 fixant les prescriptions relatives aux modalités de prélèvements et de consommation d'eau et de rejets dans l'environnement des effluents liquides et gazeux des installations nucléaires de base n° 158 et n° 159 exploitées par Électricité de France (EDF-SA) sur la commune de Civaux.

La centrale prélève avec ses deux réacteurs en fonctionnement et à pleine puissance un total de $4 \text{ m}^3/\text{s}$, dont $2 \text{ m}^3/\text{s}$ sont restitués à la Vienne. En outre, les conditions de rejet d'effluents radiochimiques font l'objet d'une réglementation imposant un débit minimal et maximal. Ils sont **autorisés** lorsque **le débit de la Vienne mesuré à Cubord est compris entre 20 et $400 \text{ m}^3/\text{s}$** . Toutefois lorsque le débit de la Vienne est compris **entre 20 et $27 \text{ m}^3/\text{s}$** , les rejets donnent lieu à une **information de l'ASN**. Un **régime dérogatoire** permet également dans certaines conditions strictes et avec l'accord de l'Autorité de sûreté nucléaire de réaliser des **rejets entre 10 et $20 \text{ m}^3/\text{s}$** . Lorsque les conditions de rejet ne sont pas réunies, la centrale stocke ses effluents dans des réservoirs spécifiques.

Débits de la Vienne – dernières données du mois :

- à Cubord, station débitmétrique de référence = $14,6 \text{ m}^3/\text{s}$ (le 31/07)
- à Lussac-les-Châteaux = $16 \text{ m}^3/\text{s}$ (le 31/07)

Le débit moyen journalier de la Vienne a été systématiquement supérieur à $10 \text{ m}^3/\text{s}$ courant juillet, autorisant la centrale à fonctionner. Il a en revanche été 25 jours inférieurs au seuil de $20 \text{ m}^3/\text{s}$; en conséquence, les effluents sont stockés dans l'attente de conditions de débit autorisant les rejets.



Pour en savoir plus ...

<https://www.edf.fr>

Consultez le site d'EDF « Surveillance et mesures, site de Civaux »



LES BARRAGES-RÉSERVOIRS

Sources : SPL des eaux du Cébron et de La Touche-Poupard, EPTB Charente



En lien avec les faibles précipitations observées à l'automne 2018, le remplissage des quatre grands barrages- réservoirs n'a débuté que tardivement fin décembre avec d'importantes hausses générées ce mois-ci par les fortes pluies de fin d'année. Le remplissage s'est ensuite poursuivi progressivement jusqu'à fin mai, voire fin juin en Charente, tandis que les premières baisses surviennent en Deux-Sèvres.

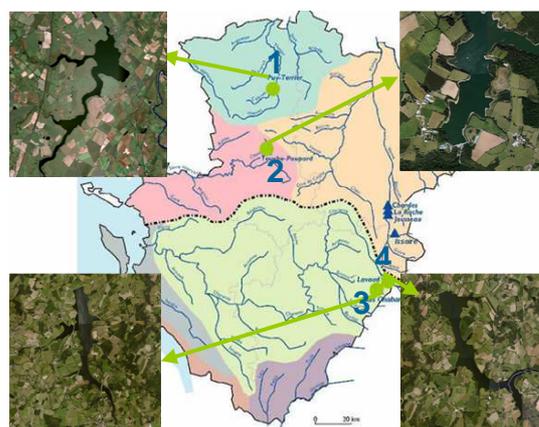
A fin juillet 2019, les taux de remplissage des quatre grands barrages-réservoirs ont tous diminué atteignant des taux de remplissage de 62% à 83%. Ils sont inférieurs à ceux de l'année passée à la même période.

	Deux-Sèvres		Charente	
	Cébron-Puy Terrier (1)	Touche-Poupard (2)	Mas Chaban (3)	Lavaud (4)
Fin juillet 2019	72%	83%	77%	62%
Fin juin 2019	91%	96%	99%	91%
Fin mai 2019	98%	99%	96%	88%
Fin avril 2019	97%	99%	92%	85%
Fin mars 2019	97%	100%	89%	84%
Fin février. 2019	88%	100%	75%	73%
Fin juillet 2018	87%	88%	85%	94%
Fin juin 2018	98%	98%	100%	99%
Fin mai 2018	92%	100%	100%	100%
Fin avril 2018	96%	100%	100%	100%
Fin mars 2018	100%	100%	100%	100%
Fin février. 2018	94%	100%	100%	100%
Capacité totale (en millions de m³)	11	15	14	10

Evolution du taux de remplissage des 4 grands barrages-réservoirs de Poitou-Charentes

Pour rappel, les réserves en eau de **Lavaud et de Mas Chaban** (situés sur le secteur amont de la Charente) sont **utilisées pour l'irrigation et en soutien d'étiage**, elles permettent de réalimenter les cours d'eau en période estivale, période pendant laquelle les niveaux sont au plus bas.

Les barrages du **Cébron** (situé sur le Thouet) et de la **Touche Poupard** (sur le Chambon, secteur amont de la Sèvre Niortaise) **assurent les mêmes usages et apportent en plus un soutien à l'alimentation en eau potable**.



Source : Google Earth



Pour en savoir plus ...

<http://www.fleuve-charente.net/les-donnees-sur-leau>

Suivez le remplissage des retenues en Charente sur le site de l'EPTB Charente

<http://spl-cebron.fr/>

Informations sur le barrage du Cébron sur le site de la SPL



L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES

Sources : résultats des campagnes ONDE de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)



Dans le cadre du réseau de l'Observatoire National Des Etiages (ONDE), caractérisant les écoulements des cours d'eau, des campagnes mensuelles de suivi usuel ont lieu en fin de mois, de mai à septembre, tandis que la fréquence du suivi complémentaire est laissée à l'appréciation des acteurs locaux.

Les observations caractérisent les écoulements des cours d'eau selon quatre modalités différentes :

- classe 1a = écoulement visible acceptable ;
- classe 1f = écoulement visible faible ;
- classe 2 = écoulement non visible ;
- classe 3 = assec.

N.B. À l'heure où ce bulletin est écrit, les données pour la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres ne sont pas disponibles.

La campagne ONDE de juillet indique pour les départements de Vienne et Charente :

- 29 % des cours d'eau sont en « écoulement visible acceptable » (classe 1a),
- 41 % ont un « écoulement visible faible » (classe 1f),
- 8 % ont un « écoulement non visible » (classe 2),
- 21 % sont en « assec » (classe 3).

La situation est nettement dégradée. Les indices ONDE sont compris entre 7 et 8 dans les deux départements suivis. A noter surtout que le nombre de stations en « écoulement visible acceptable » a presque diminué de 40% entre fin juin et fin juillet, et que 37 stations sont désormais en situation « d'assec », contre 10 fin juin.

Tableau des résultats de la campagne ONDE de fin juillet 2019

	Charente		Charente-M.		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-C.	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	Nombre	%	nombre	%
stations classe 1a "écoulement visible acceptable"	18	23%	ND	ND	ND	ND	34	35%	52	29%
stations classe 1f "écoulement visible faible"	42	53%	ND	ND	ND	ND	31	32%	73	41%
stations classe 2 "écoulement non visible"	6	8%	ND	ND	ND	ND	9	9%	15	8%
stations classe 3 "assec"	14	18%	ND	ND	ND	ND	23	24%	37	21%
Total stations	80	100%	ND	ND	ND	ND	97	100%	177	100%
Indice ONDE *	7,9		ND		ND		7,2		7,5	

ND = non déterminé (données indisponibles en Charente-Maritime et Deux-Sèvres)

* Indice ONDE : cet indicateur varie de 0 à 10. 0 correspond à une situation où toutes les stations d'un département sont à sec, et 10 correspond à une situation où toutes les stations présentent un écoulement continu. Il est calculé de la manière suivante : $(5 * N2 + 10 * N1) / N$; avec N = nombre total de stations, N1 = nombre de stations en écoulement continu et N2 = nombre de stations en écoulement interrompu.



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org

Consultez l'ensemble des résultats des campagnes ONDE précédentes sur le site du RPDE :

Rubrique : Connaître l'eau et ses usages en région > Sa quantité > Suivi des écoulements > Le suivi de l'AFB



LES MESURES DE RESTRICTION

Sources : Préfectures de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée

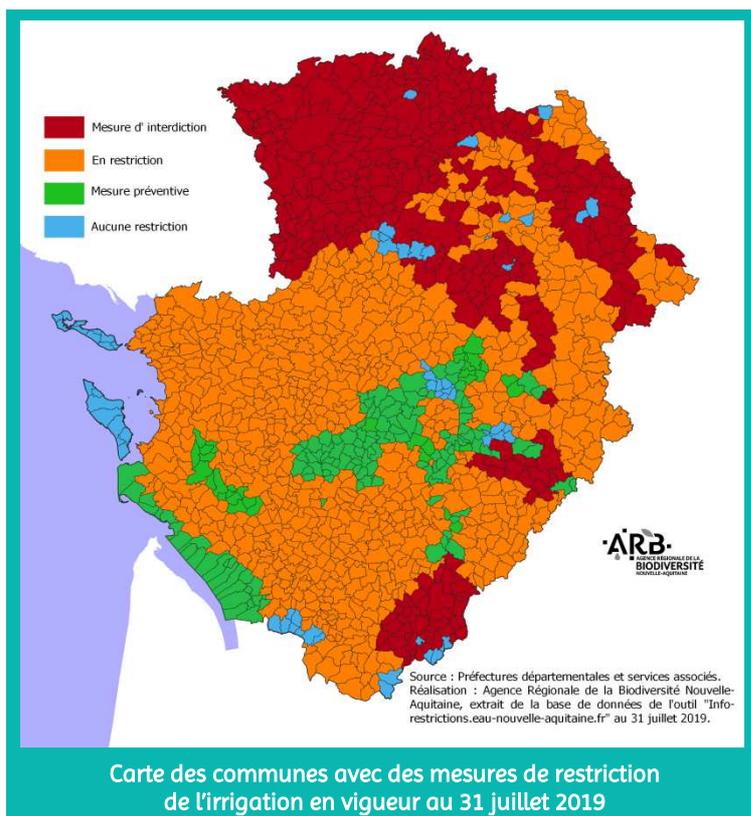
Après la phase de consultation du public, **les arrêtés cadre 2019** ont été signés par les préfets et **sont rentrés en application début avril**. Ils définissent le cadre des dispositions à mettre en œuvre en matière de gestion des situations de crise liées à l'apparition d'une sécheresse ou d'un risque de pénurie d'eau. Chaque arrêté précise la **période pour laquelle les plans d'alerte sont valables**. Cette **durée d'application** est ensuite **subdivisée en deux périodes distinctes**. En effet, afin d'anticiper une dégradation des ressources, au sein de chaque bassin, une **gestion de printemps** (de début avril à mi-juin) est appliquée avec des seuils plus élevés que durant la gestion d'été. Cette gestion a pour objectif de, si besoin, **limiter la baisse significative des niveaux des ressources**, par la mise en place de **mesures suffisamment tôt** dans l'année.

Usage agricole

Les mesures de restriction de l'irrigation en vigueur fin juin ont été reconduites, voire renforcées dans la grande majorité durant ce mois de juillet. Les levées de mesures constatées fin juin ont fait l'objet de nouvelles mesures liées à la période plus sèche observée en milieu de mois. Cette période a donné lieu à de nouvelles prises d'arrêtés (alertes renforcées d'été, coupures et crises) sur certains sous-bassins.

Ainsi, au 31 juillet, plus d'une dizaine de sous-bassins sont soumis à restriction, et 2 situations de crises sont en vigueur (1 sur le sous-bassin de la [Sèvre nantaise](#) et 1 sur celui du [Thouet](#)). >> *Voir le détail des prises d'arrêtés concernant l'usage agricole dans le tableau page suivante.*

Par ailleurs, le **remplissage des plans d'eau et des réserves à usage d'irrigation est interdit** (sauf exceptions et cas particuliers) [dans le département de la Vienne depuis le 17 avril dernier](#).



Usages domestiques

Courant juillet, **des mesures de restriction des usages de l'eau domestiques ont été prises pour les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime**. Portant sur des mesures d'interdictions de prélèvements, ces mesures sont entrées en vigueur à différentes dates (23 juillet pour les [Deux-Sèvres](#) et la [Charente-Maritime](#) et 15 juillet pour la [Vienne](#)).

Autres usages

Courant avril, **les manœuvres des vannes et empellements des ouvrages de retenues pouvant modifier le régime hydraulique des cours d'eau ont été interdits sur les cours d'eau des départements de la Vienne, de la Charente** (à différentes dates selon les axes concernés), **et de la Charente-Maritime** (depuis le 22 avril sur le bassin du Curé et sur le reste du département à partir du 1^{er} mai).



Pour en savoir plus ...

<http://info-restrictions.eau-nouvelle-aquitaine.fr/>

Site dédié aux mesures de restrictions et au suivi de la ressource sur sa commune



L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Source : Agence Régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine

L'accès à l'eau potable peut être affecté par des problèmes de manque d'eau ou des problèmes de qualité liés à des épisodes de sécheresses (pollution plus concentrée). A contrario, les afflux d'eau importants occasionnels peuvent générer des problèmes de turbidité (eau troublée par des particules en suspension).

A notre connaissance, aucune coupure d'alimentation en eau potable n'a été relevée ce mois-ci.

Pour tout savoir sur l'eau du robinet que vous consommez en Nouvelle-Aquitaine, consultez le site de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ (rubrique Votre santé > Environnement et santé > Eaux de consommation). Il donne accès à des informations pour mieux comprendre les enjeux de l'alimentation en eau potable ou savoir comment est gérée et distribuée l'eau du robinet en région. D'autre part, les résultats actualisés du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS sont accessibles sur le site du ministère chargé de la santé: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Pour en savoir plus ...

www.eau-poitou-charentes.org

Rubrique : Connaître l'eau et ses usages en région > Eau potable



Situation Hydro

Secteur Poitou-Charentes & Marais Poitevin

Juillet 2019



Ce document est consultable et téléchargeable dans son intégralité
et également disponible au format vidéo sur le site de l'ARB NA

Rubrique : Bulletins mensuels de situation hydrologique (BSH)

<http://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/bulletins-mensuels-de-situation-hydrologique-bsh/>

Consulter les bulletins de situation hydrologique

sur les autres territoires de la Nouvelle-Aquitaine sur le site de l'ARB NA.

Rubrique : Suivis quantitatifs de la ressource en eau en Nouvelle-Aquitaine

<http://biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/suivis-quantitatifs-de-la-ressource-en-eau-en-nouvelle-aquitaine/>

**Agence Régionale de
la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine**



**Action financée par la
Région Nouvelle-Aquitaine**



Avec le concours financier de
l'Union Européenne (fonds FEDER)



Et la participation de :
Agence de l'eau Adour-Garonne
Agence de l'eau Loire-Bretagne
Département de la Vienne
Département des Deux-Sèvres